Affiché le

Recu en préfecture le 20/09/2022

Département de la CÔTE-D'OR Arrondissement de BEAUNE S.I.A.E.P.A. du Pays Losnais en Mairie de Losne 21170

CONSEIL SY ID: 021-200049914-20220906-22_16-DE **DELIBERATION n°22-16**

Séance du 06/09/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 16

Présents: 10

Nombre de suffrages : 10

L'an deux mil vingt-deux, le six septembre à dix-huit heures et trente minutes, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LOTT Dominique.

Etaient présents :

M. BATAILLON Alban, Mme BREBANT Laurence, M. ERTUGRUL Ali, M. GUERITTEE Patrick, M. IMBERT Alain, M. LOTT Dominique, M. MOULIN Louis, M. MOULIN Maxime, M. PARANT Maurice, M. PATIN Julien

Etai(ent) absent(s):

M. CHAUMATTE Frédéric, M. GAUTIER Michaël, M. SANIAL Bernard, M. SOLLER Jean-Luc

Date d'affichage 31/08/2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

Date de convocation

31/08/2022

20/09/2022

et publication du : 20/09/2022 Etai(ent) excusé(s):

M. DUBOIS Stéphane, M. GAILLARD Hervé, Mme VIROT Fabienne

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. PATIN Julien

Objet: Adhésion ARNIA

Le Président fait part du courrier reçu de l'Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle, informant du retrait du Conseil Départemental de la Côte d'Or qui engendre une augmentation de 550 € pour l'année 2023.

Il est possible de résilier notre adhésion avant le 30 septembre 2022, par conséquent nous n'aurions plus accès à la télétransmission des actes juridiques, la salle des marchés et le parapheur électronique

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, décide à l'unanimité,

- de maintenir l'adhésion ARNIA

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à LOSNE

